

## PROCES VERBAL – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 4 MARS 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terre de Peyre (Aumont-Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC*

**Présents** : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, M. GUIRAL, M. MALHERBE, M. POULALION Jérôme, Mme PROUHEZE, Mme JOUBERT, Mme BASTIDE, Mme BOUARD, Mme BOUCHARINC, Mme MALAVIEILLE, Mme MARTIN, Mme RIEUTORT, Mme PELISSIER-GODARD, M. BEAUFILS, M. CONSTANT, M. GRAS, M. HERMET François, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. PRAT, M. PRIEUR, M. TARDIEU

**Ayant donné pouvoir** :

*M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. MANTRAND a donné pouvoir à M. GUIRAL, Mme SAGNET a donné pouvoir à Mme PROUHEZE*

**Absents** : Mme BOYER, M. BRUN, M. FLORANT, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE, M. POULALION Michel

**Secrétaire** : *Mme Marie-France PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*



Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**Convention de prestation de service – association ADPEP 48 / le Ventouzet – Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac**

**Rapporteur** : Monsieur Bernard BASTIDE, Vice-Président

*M.M. ASTRUC et HERMET Vincent, membres du Conseil d'Administration de l'Association ADPEP48/Le Ventouzet, n'ont pas pris part au vote.*

**A l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de convention de prestation de service établi entre l'Association l'ADPEP48/Le Ventouzet et la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac ;

**DONNE** tous pouvoirs au Vice-Président ou à son représentant aux fins de signer toutes pièces afférentes à cette décision.

**Convention annuelle de moyens 2024 – association ADPEP 48 / le Ventouzet – Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac**

**Rapporteur** : Monsieur Bernard BASTIDE, Vice-Président

*M.M. ASTRUC et HERMET Vincent, membres du Conseil d'Administration de l'Association ADPEP48/Le Ventouzet, n'ont pas pris part au vote.*

**A l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de convention tel que présenté

**ACCEPTE** d'attribuer une subvention annuelle de **33 100,00 euros** à l'ADPEP 48/Le Ventouzet pour l'année 2024 ;

**DIT** que les dépenses nécessaires seront inscrites au budget principal 2024 sur le compte 65748

**AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Vice-Président ou son représentant à signer ladite convention de moyens ou tout document permettant la bonne exécution de celle-ci.

**Projet M. CHAMPREDONDE (immobilier d'entreprise touristique) : participation financière  
Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

*VU le projet Monsieur Philippe CHAMPREDONDE ayant pour vocation de rénover une maison familiale en gîte d'une capacité de 4/5 personnes à Montgros sur la commune de Nasbinals ;*

*VU le règlement d'aide à l'immobilier touristique approuvé par le Département ;*

**CONSIDERANT** l'intérêt pour notre territoire de favoriser le développement économique ;

**S'ENGAGE** à participer financièrement à ce projet pour un montant estimé à 4 536,00 € selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération H.T. : 37 803,71 €

Autofinancement 26 463,71 €

Montant de la subvention de la Communauté de Communes : 4 536,00 €

Montant de la subvention du Département : 6 804,00 €

**HABILITE** le Président ou son représentant à prendre toute décision utile en la matière et à signer toutes pièces afférentes à la présente.

**Modification participation PIG Mme BARTHELEMY**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

**ACCEPTE** de modifier le complément d'aide au titre PIG « lutte contre la précarité énergétique » alloué à Mme Marie-France BARTHELEMY pour un montant de 300 € ;

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document se rapportant à cette décision.

**Vœux acquisition Château de FOURNELS**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

*VU le courrier en date du 30 novembre 2023 de la Holding des Pierres Grosses proposant le rachat du château de Fournels afin de développer diverses activités autour du château après une restauration de celui-ci ;*

*VU la délibération n°20-04-03-21 du 4 mars 2021 créant la commission pour la réhabilitation et la gestion du château de Fournels ;*

*VU la volonté d'étudier plusieurs propositions d'acquisitions du Château de Fournels avant de se positionner sur une potentielle vente ;*

**REFUSE** la vente du Château de Fournels à la Holding des Pierres Grosses ;

**DEMANDE** à la commission pour la réhabilitation et la gestion du château de Fournels de se réunir dès réception de propositions d'acquisitions.

**Vœux acquisition Maison Sadoul Fournels**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

*VU le courriel en date du 30 janvier 2024 de Monsieur Jean-Pascal HESSE faisant part de son intérêt à acquérir la Maison Sadoul située à Fournels, propriété de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac ;*

**DONNE** un accord de principe pour vendre la Maison Sadoul située à Fournels à Monsieur Jean-Pascal HESSE ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter l'avis des domaines pour estimer le bien ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les services préfectoraux afin de contrôler si une vente est faisable au vu des financements octroyés pour ce bien.

**Vœux acquisition maison médicale de Fournels : Avis du domaine sur la valeur et état d'avancement**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

*VU le courrier en date du 26 juillet 2023 du Docteur Bastien ARPAJOU faisant part de son souhait d'acquérir la maison médicale de Fournels*

*VU le courrier réponse de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac en date du 30 octobre 2023 indiquant que lors du conseil communautaire du 17 octobre 2023, les membres du conseil ont émis un accord de principe pour céder le cabinet médical au Docteur ARPAJOU mais désiraient se positionner officiellement que lorsque toutes les études auraient été réalisées ;*

*VU l'avis du domaine en date du 10 janvier 2024 estimant la maison médicale de Fournels à une valeur de 117 000 € H.T. ;*

**DONNE** un accord de principe pour vendre la Maison médicale située à Fournels au Docteur Bastien ARPAJOU ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à poursuivre les démarches notamment à solliciter les services préfectoraux afin de contrôler si une vente est faisable au vue des financements octroyés pour ce bien.

**Etude faisabilité Pôle Multimodal Touristique, Culturel et social**

**Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président**

**A l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de réalisation d'une étude relative à la création d'un Pôle Touristique, Culturel et Social à Aumont-Aubrac – Commune de Peyre en Aubrac,

**ADOpte** le plan de financement suivant :

\* Coût de l'étude..... 50 000 € TTC

- Plan de financement :

- Subvention FNDAT 2023..... 50 000 €

**PRECISE** que la dépense résultant de cette délibération fera l'objet d'une inscription au budget 2024 – Budget Principal : investissement ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation des bureaux d'études – procédure adaptée ;

**CONFIE**, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

**Annulation Décisions modificatives 2023 budget ZAE Fournels**

**Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président**

**A l'unanimité**

**VU** la délibération n°14-17-10-23 du 17 octobre 2023, décisions modificatives n°1 du Budget ZAE de Fournels, de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac procédant au vote de crédits supplémentaires comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 23 2312 OPFI	4 000,00		
R I 024 024 OPFI	15 867,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	4 000,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	15 867,00	
	Réductions		
<b>Equilibre :</b>	<b>Ouv. - Red.</b>	11 867,00	

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	11 867,00
Solde Réductions	
<b>Ouv. - Réd.</b>	11 867,00

**VU** la délibération n°19-12-12-23 du 12 décembre 2023, décisions modificatives n°2 du Budget ZAE de Fournels, de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac procédant au vote de crédits supplémentaires comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 042 675 (ordre)		15 867
R F 77 775		15 867
R I 040 2113 10001 (ordre)		15 867

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures		
	Réductions		15 867
Recettes	Ouvertures		
	Réductions	15 867	15 867
<b>Equilibre</b>	<b>Ouv. Red.</b>		

#### EQUILIBRE

Solde Ouvertures	
Solde Réductions	15 867
<b>Ouv.- Réd.</b>	<b>-15 867</b>

*VU les observations préfectorales du 15 janvier 2024 sur ces décisions modificatives ;*  
**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'annuler les décisions modificatives 1 et 2 de l'exercice 2023 du Budget ZAE de Fournels afin de régulariser les déséquilibres budgétaires ;  
**APPROUVE** l'annulation des décisions modificatives 1 et 2 de l'exercice 2023 du Budget ZAE de Fournels ;  
**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document se rapportant à cette décision.

#### **Quotas d'avancements de grade en 2024**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

**ADOpte** le taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

Filière administrative		
Grade actuel	Grade d'avancement	Taux
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
Filière culturelle		
Attaché de conservation (patrimoine)	Attaché territorial principal de conservation (patrimoine)	0 %

#### **Etude du risque d'inondation dans le PAPI**

##### **Prend acte**

*A l'issue de la dernière réunion de cadrage, les services de l'Etat ont demandé de ne retenir dans l'avenant que les projets opérationnels. Ce choix stratégique entraîne donc le report de toutes les études dont celle relative au Bassin de la Bédoule.*

#### **Itinéraires Trail : définition de l'intérêt communautaire (circuits de Fournels et Nasbinals)**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

*VU les projets d'Espaces Trail de Fournels et de Nasbinals proposés par le Département de la Lozère et l'EPIC OT Aubrac Lozérien annexés à la présente délibération,*

**CONSIDERANT** l'intérêt de définir d'intérêt communautaire les Espaces Trail,

##### **Article 1 :**

*Relèvent de l'intérêt communautaire la composante suivante de la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement » :*

- *Créer, aménager, entretenir et promouvoir les Espaces Trail d'intérêt communautaire :*

*Les Espaces Trail d'intérêt communautaire sont :*

- Espace Trail de Nasbinals
- Espace Trail de Fournels

*Le reste sans changement.*

*CONFIE, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.*

**Approbation des projets de charte d'engagement et de convention de partenariat pour la mise en place d'une gouvernance GEMAPI sur le bassin de la Truyère**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**(27 pour ; 1 abstention)**

*APPROUVE le projet de Charte d'engagement, joint à la présente délibération, pour une gestion intégrée du bassin de la Truyère ;*

*APPROUVE le projet de convention de partenariat, joint à la présente délibération, pour la mise en place d'une gouvernance GEMAPI sur le bassin de la Truyère ;*

*DESIGNE Saint-Flour Communauté comme structure cheffe de file pour l'aboutissement de cette démarche, qui représentera l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale cosignataires de ces documents ;*

*AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la Charte et la convention, ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche de création d'un syndicat à l'échelle du bassin de la Truyère.*

**Zones d'accélération des EnR ; Projet Commune d'Arzenc d'Apcher**

**Prend acte**

*Monsieur Jean-Marie TARDIEU, Maire de la Commune d'Arzenc d'Apcher, nous fait part de l'état d'avancement de ce dossier et propose de reporter la présentation de ce projet au Conseil Communautaire à une date ultérieure.*

**Avenant au contrat centre bourg de Peyre en Aubrac avec la Région**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**A l'unanimité**

*EXPOSE le projet d'avenant au contrat bourg-centre auprès de la Région Occitanie joint n annexe ;*

*RAPPELLE QUE la Communauté de Communes est signataire de la convention qui intègre sa stratégie de développement, ses modalités d'interventions et certains de ses projets (mise en œuvre du PIG « lutte contre la précarité énergétique, étude de la mise en place du transport à la demande,...)*

*PROPOSE aux membres du conseil communautaire d'approuver ce projet ;*

*APPROUVE le projet d'avenant au contrat bourg-centre de la commune de PEYRE EN AUBRAC avec la Région Occitanie telle que jointe en annexe ;*

*AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat bourg-centre de la commune de PEYRE EN AUBRAC ;*

*AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

**CGEAC : désignation coordonnateur et état d'avancement**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**Prend acte**

*Accord de principe du Conseil pour la désignation de Mme Zelda PUYFOULHOUX – Archéologue et animatrice du site archéologique de Javols – comme coordinatrice de la CGEAC.*

*La CGEAC est en cours de finalisation en concertation avec les services de la DRAC.*

**Projet de création de la sablière à Recoules d'Aubrac**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**Prend acte**

*Demande de motion au prochain conseil communautaire*

**Courrier FFRandonnée concernant le GR de Pays « Tour des Monts d'Aubrac »**

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

**Prend acte**

*Compte tenu des réserves émises par rapport à ce nouveau tracé et des nombreuses variantes, un courrier sera adressé à la FFRandonnée.*

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.*

**ASTRUC Alain**

**Président**

**PROUHEZE Marie-France**

**Secrétaire de Séance**